



MAIRIE / TI-KÊR

ARRETE MODIFIANT TEMPORAIREMENT LES REGLES DE CIRCULATION DES VEHICULES ET PIETONS

- HENT TIRINOU- ROUTE DE KERMOR -

ARRETE N° 2022-153

Le Maire de Combrit ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre et la sécurité lors des travaux,

ARRETE

Article 1 :

Du Lundi 24 Octobre au Vendredi 25 Novembre, différentes mesures modifiant les règles de circulation pourront être prises Hent Tirinou et route de Kermor, en raison des travaux sur le réseau électrique:

- rétrécissement de chaussée
- circulation alternée
- interdiction de stationner

Article 2 :

Le chantier mobile sera par panneaux AK 5 et gyrophare de véhicule. La signalisation réglementaire sera maintenue pendant la durée des travaux par l'entreprise Allez et Cie.

Article 3 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé
Police municipale
Services Techniques
Allez et Cie

Fait à Combrit, le 20 Octobre 2022

Christian LOUSSOUARN

